

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÈGLEMENTS NUMÉROS 602 ET 1600-239

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **5 octobre 2020**, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 602** modifiant le règlement numéro 1 prescrivant les règles de régie interne du Conseil en ce qui a trait à la date des séances.
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-239** modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait aux avenues Boullé, Sainte-Anne, Centrale et des Oliviers, aux rues Martineau, Delorme, Saint-Antoine, Ferdinand-Daoust et du Tertre, au boulevard Laframboise et aux terrains de stationnement Intact et de l'usine de filtration.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, et toute personne intéressée peut les consulter au bureau de la Greffière situé à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, le 14 octobre 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière